



Publif@rum 11, 2010

Autour de la définition

Carine ABI-GHANEM CHADAREVIAN

La définition textuelle dans les textes de spécialité arabes: l'exemple du génie génétique

Nota

Il contenuto di questo sito è regolato dalla legge italiana in materia di proprietà intellettuale ed è di proprietà esclusiva dell'editore.

Le opere presenti su questo sito possono essere consultate e riprodotte su carta o su supporto digitale, a condizione che siano strettamente riservate per l'utilizzo a fini personali, scientifici o didattici a esclusione di qualsiasi funzione commerciale. La riproduzione deve necessariamente menzionare l'editore, il nome della rivista, l'autore e il documento di riferimento.

Qualsiasi altra riproduzione è vietata senza previa autorizzazione dell'editore, tranne nei casi previsti dalla legislazione in vigore in Italia.

Farum.it

Farum è un gruppo di ricerca dell'Università di Genova

Pour citer cet article :

Carine ABI-GHANEM CHADAREVIAN, *La définition textuelle dans les textes de spécialité arabes: l'exemple du génie génétique*, Autour de la définition, Publif@rum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 22/05/2019, url: http://publif@rum.farum.it/ezine_pdf.php?id=136

Editore Publif@rum (Dipartimento di Lingue e Culture Moderne - Università di Genova)

<http://www.farum.it/publif@rum/>

<http://www.farum.it>

Documento accessibile in rete su:

http://www.farum.it/publif@rum/ezine_articles.php?art_id=136

Document généré automatiquement le 22/05/2019.

La définition textuelle dans les textes de spécialité arabes: l'exemple du génie génétique

Carine ABI-GHANEM CHADAREVIAN

Table

[La définition textuelle en langue de spécialité](#)

[Différents types de définitions et diversité de contenus : exemple de termes arabes dans le domaine du génie génétique](#)

[La définition à « générique » vague](#)

[La définition à « générique » synonyme](#)

[La définition à « générique » identique](#)

[La définition à « générique » syntagme](#)

[La définition à caractère encyclopédique](#)

[La définition imagée](#)

[La définition métalinguistique ou la métadéfinition](#)

[La définition dans différents types d'écrits arabes](#)

[Pour conclure](#)

[Bibliographie](#)

L'objet fondamental des définitions est d'exprimer le défini d'une manière lisible et compréhensible. Toute définition remplit, en effet, deux exigences distinctes mais complémentaires : elle doit exprimer d'une part, les caractéristiques des concepts (unités référentielles) scientifiques et d'autre part, elle doit permettre à un public très large d'avoir accès au savoir et à la connaissance. La première partie de l'article tente d'établir une typologie des différents types de définitions présents dans les textes arabes du génie génétique. La deuxième partie, quant à elle, étudie dans plusieurs types d'écrits arabes les définitions des termes « chromosome » et « gène » de ce domaine.

La définition textuelle en langue de spécialité

On distingue en terminologie deux genres de définitions : les définitions dictionnaires (celles qui se trouvent dans les dictionnaires spécialisés) et les définitions textuelles (celles qui se trouvent dans les textes, les manuels, les cours, les articles, etc.). Dans cet article, nous nous attarderons au second type de définition. À l'instar des définitions lexicographiques et terminologiques, la fonction principale de toute définition est de clarifier la signification du terme. C'est pourquoi, son rôle principal reste à visée didactique. Il faut dire qu'une définition n'est pas rédigée aux experts et spécialistes : elle s'adresse en revanche à un public très large et à un lecteur très diversifié. « Les définitions sont donc surtout destinées à un public intéressé, non-initié, à des scientifiques d'autres disciplines, des techniciens, à un public plus large » (HERMANS, 1989 : 530).

Toutefois, une définition en langue de spécialité doit répondre à deux exigences complémentaires : laisser apparaître d'une part les différents traits de substance (caractéristiques)¹ qui caractérisent l'unité référentielle (concept)² et d'autre part, rendre le savoir et la connaissance accessibles au grand public.

Il convient, dans ce qui suit, de réfléchir sur certaines questions concernant la définition en elle-même pour mieux comprendre son fonctionnement textuel. Plusieurs questions peuvent être posées : Quand l'auteur donne une définition dans un texte ? Pourquoi la donne-t-il ? Quelle serait son utilité ? Qui a besoin d'une définition dans les textes arabes ? Comment est-elle avancée dans le texte ?

Ces questions sont étudiées dans le cadre de la socioterminologie. D'une manière générale et quel que soit le type de texte, l'auteur donne une définition dans deux situations :

1. pour clarifier le sens du terme à ceux qui ont une connaissance plus ou moins superficielle, vague de l'objet ou du concept désigné ;
2. pour désigner le terme qu'il a choisi, notamment si celui-ci est nouveau.

La définition peut être mentionnée dans plusieurs contextes de situation. Nous repérons des définitions dans les manuels didactiques, les textes journalistiques, les communications orales, les ouvrages de vulgarisation, les brochures, les textes religieux, etc.

Un manuel didactique est conçu selon un certain « format » organisé et se déroule au sein d'un ensemble de cadres pré-établis. Dans les manuels didactiques de biologie arabes par exemple, nous relevons la partie appelée « cours » avec un exposé qui est organisé en paragraphes et sous-paragraphes. Dans ce genre d'ouvrage, la définition du concept étudié dans la partie se trouve introduite juste au début du chapitre ou du développement. Concernant la partie relative aux acides nucléiques, nous avons ce qui suit :

Tabella1

Définitions rigides et formalisées Ce sont des combinaisons organiques comprenant des molécules gigantesques dont le carbone, l'hydrogène, l'oxygène, l'azote et le phosphore interviennent dans leur composition.